



Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de

Montereau et ses Environs

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 22 juin 2022

Afférents au comité syndical : 41
Présents 22
Pouvoirs 01

Date de la convocation et affichage : 14-06-2022

L'an deux mil vingt-deux, le 22 juin, à 19 heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle polyvalente de Barbey, sous la présidence de M. Damien BUZZI.

Sont présents : *Barbey* : M. Jean-Luc BAILLET et M. Daniel VILLETTE ; *Blennes* : M. Laurent YONNET ; *La Brosse-Montceaux* : M. Alain DEMELUN ; *Cannes-Ecluse* : M. Philippe SMORAG ; *Chevry en Sereine* : Mme Muriel PLANADE ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Alain VERNIN ; *Echouboulains* : M. Mathias VIGIER ; *Forges* : M. Damien BUZZI ; *La Grande Paroisse* : M. Patrice PATAY et M. Jean-Claude GALLOIS ; *Marolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Misy-sur-Yonne* : M. Sébastien BORG ; *Montereau-Fault-Yonne* : Mme Mélanie MAIROT ; *Montmachoux* : M. Bernard CRETON ; *Noisy-Rudignon* : Mme Natacha FLORES ; *Salins* : M. Maurice FOURNIER et M. Jacky PEPIN ; *Thoury-Férottes* : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ.

Absents excusés : *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE ; *Cannes-Ecluse* : M. Florent DEMONT ; *Chevry en Sereine* : M. Didier FOURDRAIN ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU ; *Diant* : Mme Chantal GODON et M. Lionel VALLEE ; *Echouboulains* : M. Michel LEGEAY ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Laurent DELALANDRE ; *Forges* : Mme Adeline BOUSSAC ; *Laval en Brie* : Mme Geneviève DALBART ; *Misy-sur-Yonne* : Mme Guylène AURORE ; *Montereau-Fault-Yonne* : M. Sofiane REGUIG ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES ; *Noisy-Rudignon* : Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR ; *Saint Germain Laval* : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; *Varemmes-sur-Seine* : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Absents excusés ayant donnés Pouvoirs : Mme Stéphanie PRISE a donné pouvoir à Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Président, Damien BUZZI constate que le quorum est atteint. Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour sera le suivant :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du comité syndical du 6 avril 2022
- 2022-361 Compte de gestion « Cartes SiYonne » 2021
- 2022-362 Compte de gestion « SITCOME » 2021
- 2022-363 Compte administratif « Cartes SiYonne » 2021
- 2022-364 Compte administratif « SITCOME » 2021
- 2022-365 Affectation du résultat « SITCOME » 2021
- 2022-366/367/368 Décisions modificatives
- 2022-369/370 Admissions en non-valeur SITCOME et « Cartes SiYonne »
- 2022-371 Achat des vélos électriques
- Questions diverses

M. Damien BUZZI :

Nous vous remercions d'être présents ce soir, pour ce comité syndical où nous sommes reçus à Barbey. Nous remercions Monsieur Le Maire et M. Jean-Luc BAILLET de nous recevoir dans leurs locaux.

J'aimerais tout d'abord vous demander une minute de silence pour Patrick CHON, qui était élu titulaire au sein de notre syndicat et représentant la commune de Laval-en-brie.

...Une minute de silence est observée...

Merci à tous.

Nomination du secrétaire de séance

M. Damien BUZZI :

Je vous propose de nommer notre secrétaire de séance, et comme à notre habitude, le dernier secrétaire de séance ayant été Jean-Pierre Paviot de la commune de Marolles sur Seine, je vous propose d'élire un secrétaire de la commune de Misy-sur-Yonne.

Si je ne me trompe pas, et si nous suivons la liste, je vous propose pour ce soir Sébastien Borg s'il accepte d'assurer le rôle d'être notre secrétaire de séance et d'effectuer la relecture de ce compte rendu qui sera établi à la suite de notre séance de ce soir. ...

Sébastien ? ... Oui, nous avons donc notre secrétaire de séance pour ce soir que nous remercions.

Approbation du compte rendu du comité syndical du 6 avril 2022

M. Damien BUZZI :

Je vous propose maintenant d'approuver le compte rendu du dernier comité syndical qui s'est tenu le 6 avril 2022, qui vous a été envoyé avec les documents de la convocation et que Jean-Pierre a corrigé de sa main de maître...

Avez-vous des remarques, des questions sur ce document qui vous a été transmis ?... Non...

Nous allons donc pouvoir passer à l'approbation de ce compte-rendu...

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. Damien BUZZI :

Nous passons à l'ordre du jour, nous allons aborder ce soir diverses délibérations qui sont liées aux budgets et je tenais tout d'abord à vous proposer ; si vous en êtes d'accord ; de modifier l'ordre du jour, en retirant de cet ordre du jour la délibération 2022- 371 concernant l'achat de vélos électriques.

2 raisons à cette suppression de prise de délibérations à l'ordre du jour : la première car nous avons bien prévu au budget primitif une enveloppe de 5 000 €, pour l'achat de ces vélos électriques et donc la cela ne nécessite donc pas de délibération, mais par transparence nous tenions à vous informer des différents fournisseurs que nous avons contactés et des devis qui nous ont été proposés ; la seconde concerne le

fait que nous avons reçu d'autres devis et que nous voulons également les analyser avant de prendre une décision d'achat ferme.

Les élus, à l'unanimité, acceptent de soustraire de l'ordre du jour du présent comité syndical la délibération sur l'achat des vélos électriques.

M. Damien BUZZI :

Je laisse la parole à Michel afin de vous présenter les délibérations liées aux finances ...

M. Michel DALIBON :

Les comptes de gestion et comptes administratifs des 2 budgets « carte siyonne » et « SITCOME » ont été présentés en commission finances le 8 juin dernier. Ils vous ont été adressés sous forme Excel et dans la maquette officielle JVS.

COMPTE DE GESTION BUDGET SIYONNE 2021

Département de Seine et Marne
N° 2022-361

Envoyé en préfecture le 24/06/2022
Reçu en préfecture le 24/06/2022
Affiché le
ID : 077-257703892-20220622-D2022_361-DE

SITCOME Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et de ses Environs EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 22 juin 2022

Afférents au comité syndical :	41	Nb de votes « pour » :	22
Présents	21	Nb de votes « contre » :	
Pouvoirs	1	Nb d'Abstentions :	
Qui ont pris part à la délibération :	22		

Date de la convocation et affichage : 14-06-2022

✓ Objet : Compte de gestion 2021 SIYONNE

L'an deux mil vingt-deux, le 22 juin, à 19 heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle polyvalente de Barbey, sous la présidence de M. Damien BUZZI.

Sont présents : *Barbey* : M. Jean-Luc BAILLET et M. Daniel VILLETTE ; *Blemes* : M. Laurent YONNET ; *La Brosse-Montceaux* : M. Alain DEMELUN ; *Cannes-Ecluse* : M. Philippe SMORAG ; *Chevry en Sereine* : Mme Muriel PLANADE ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Alain VERNIN ; *Echouboulains* : M. Mathias VIGIER ; *Forges* : M. Damien BUZZI ; *La Grande Paroisse* : M. Patrice PATAY et M. Jean-Claude GALLOIS ; *Marolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Misy-sur-Yonne* : M. Sébastien BORG ; *Montereau-Fault-Yonne* : Mme Mélanie MAIROT ; *Montmachoux* : M. Bernard CRETON ; *Noisy-Rudignon* : Mme Natacha FLORES ; *Salins* : M. Maurice FOURNIER et M. Jacky PEPIN ; *Thoury-Férottes* : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ.

Absents excusés : *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE ; *Cannes-Ecluse* : M. Florent DEMONT ; *Chevry en Sereine* : M. Didier FOURDRAIN ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU ; *Diant* : Mme Chantal GODON et M. Lionel VALLEE ; *Echouboulains* : M. Michel LEGEAY ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Laurent DELALANDRE ; *Forges* : Mme Adeline BOUSSAC ; *Laval en Brie* : Mme Geneviève DALBART ; *Misy-sur-Yonne* : Mme Guylène AURORE ; *Montereau-Fault-Yonne* : M. Sofiane REGUIG ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES ; *Noisy-Rudignon* : Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR ; *Saint Germain Laval* : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; *Varembes-sur-Seine* : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Absents excusés ayant donné Pouvoirs : Mme Stéphanie PRISE a donné pouvoir à Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT

Monsieur le Président expose au Comité :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du Budget annexe « Cartes SiYonne » de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement, des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier du Syndicat a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Propose d'approuver comme suit les résultats constatés au compte de gestion présenté :

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le

ID : 077-257703892-20220622-D2022_361-DE

COMPTE DE GESTION 2021			
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
DEPENSES	-449 845,17 €	-95 279,39 €	-545 124,56 €
RECETTES	247 511,56 €	96 331,45 €	343 843,01 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-202 333,61 €	1 052,06 €	-201 281,55 €
Report année précédente	-2 737,14 €	25 006,45 €	22 269,31 €
RESULTAT DE CLOTURE	-205 070,75 €	26 058,51 €	-179 012,24 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,
- Statuant sur l'exécution du budget annexe « Cartes SiYonne » de l'exercice 2021,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Trésorier du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- Autorise le Président et le 1^{er} Vice-président à signer les dits documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2022,
Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Président, Damien BUZZI.



M. Michel DALIBON :

Ce compte de gestion dressé par la Trésorerie de Montereau est en tout point identique au compte administratif que je vous détaillerai avant de le soumettre au vote.

En fonctionnement, nous avons en dépenses 449 845.17€ et en recettes 247 511.56€ ; en ajoutant le déficit reporté de l'année 2020 pour 2 737.14€, nous obtenons un déficit de clôture de 205 070.75€.

En investissement, nous avons en dépenses 95 279.39€ et en recettes 96 331.45€ ; en ajoutant l'excédent reporté de 2020 pour 25 006.45€, nous obtenons un excédent de clôture de 26 058.51€ ; globalement ce budget fait ressortir un déficit de clôture de 179 012.24€.

Département de Seine et Marne
N° 2022-362

Envoyé en préfecture le 24/06/2022
Reçu en préfecture le 24/06/2022
Affiché le
ID : 077-257703892-20220622-D2022_362D-BF

SITCOME
Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de
Montereau et de ses Environs
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 22 juin 2022

Afférents au comité syndical :	41	Nb de votes « pour » :	22
Présents	21	Nb de votes « contre » :	
Pouvoirs	1	Nb d'Abstentions :	
Qui ont pris part à la délibération :	22		

Date de la convocation et affichage : 14-06-2022

✓ **Objet** : Compte de gestion 2021 SITCOME

L'an deux mil vingt-deux, le 22 juin, à 19 heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle polyvalente de Barbey, sous la présidence de M. Damien BUZZI.

Sont présents : *Barbey* : M. Jean-Luc BAILLET et M. Daniel VILLETTE ; *Blennes* : M. Laurent YONNET ; *La Brosse-Montceaux* : M. Alain DEMELUN ; *Cannes-Ecluse* : M. Philippe SMORAG ; *Chevry en Sereine* : Mme Muriel PLANADE ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Alain VERNIN ; *Echouboulains* : M. Mathias VIGIER ; *Forges* : M. Damien BUZZI ; *La Grande Paroisse* : M. Patrice PATAY et M. Jean-Claude GALLOIS ; *Marolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Misy-sur-Yonne* : M. Sébastien BORG ; *Montereau-Fault-Yonne* : Mme Mélanie MAIROT ; *Montmachoux* : M. Bernard CRETON ; *Noisy-Rudignon* : Mme Natacha FLORES ; *Salins* : M. Maurice FOURNIER et M. Jacky PEPIN ; *Thoury-Férottes* : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ.

Absents excusés : *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE ; *Cannes-Ecluse* : M. Florent DEMONT ; *Chevry en Sereine* : M. Didier FOURDRAIN ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU ; *Diant* : Mme Chantal GODON et M. Lionel VALLEE ; *Echouboulains* : M. Michel LEGEAY ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Laurent DELALANDRE ; *Forges* : Mme Adeline BOUSSAC ; *Laval en Brie* : Mme Geneviève DALBART ; *Misy-sur-Yonne* : Mme Guylène AURORE ; *Montereau-Fault-Yonne* : M. Sofiane REGUIG ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES ; *Noisy-Rudignon* : Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR ; *Saint Germain Laval* : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; *Varemes-sur-Seine* : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Absents excusés ayant donné Pouvoirs : Mme Stéphanie PRISE a donné pouvoir à Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT

Monsieur le Président expose au Comité :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du SITCOME de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement, des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier du Syndicat a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Propose d'approuver comme suit les résultats constatés au compte de gestion présenté :

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le

ID : 077-257703892-20220622-D2022_362D-BF

COMPTE DE GESTION 2021			
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
DEPENSES	-946 443,65 €	-1 197 060,80 €	-2 143 504,45 €
RECETTES	1 340 014,38 €	624 146,77 €	1 964 161,15 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	393 570,73 €	-572 914,03 €	-179 343,30 €
Report année précédente	210 109,16 €	966 214,23 €	1 176 323,39 €
RESULTAT CUMULE	603 679,89 €	393 300,20 €	996 980,09 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,
- Statuant sur l'exécution du budget principal SITCOME de l'exercice 2021,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Trésorier du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- Autorise le Président et le 1^{er} Vice-président à signer les dits documents correspondants.



Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2022,
Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Président, Damien BUZZI.

M. Michel DALIBON :

Ce compte de gestion dressé par la Trésorerie de Montereau est également en tout point identique au compte administratif que je vous détaillerai également avant de le soumettre au vote.

En fonctionnement, nous avons en dépenses 946 443.65€ et en recettes 1 340 014.38€ ; en ajoutant l'excédent reporté de l'année 2020 pour 210 109.16€, nous obtenons un excédent de clôture de 603 679.89€.

En investissement, nous avons en dépenses 1 197 060.80€ et en recettes 624 146.77€ ; en ajoutant l'excédent reporté de 2020 de 966 214.23€, nous obtenons un excédent de clôture de 393 300.20€.

Globalement, ce budget fait ressortir un excédent de clôture de 996 980.09€.

Le Président sort de la salle.

Département de Seine et Marne
N° 2022-363

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le

ID : 077-257703892-20220622-D2022_363D-BF

SITCOME
Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de
Montereau et de ses Environs
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 22 juin 2022

Afférents au comité syndical :	41	Nb de votes « pour » :	22
Présents	21	Nb de votes « contre » :	
Pouvoirs	1	Nb d'Abstentions :	
Qui ont pris part à la délibération :	22		

Date de la convocation et affichage : 14-06-2022

✓ **Objet : Compte Administratif 2021 SIYONNE**

L'an deux mil vingt-deux, le 22 juin, à 19 heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle polyvalente de Barbey, sous la présidence de M. Damien BUZZI.

Sont présents : *Barbey* : M. Jean-Luc BAILLET et M. Daniel VILLETTE ; *Blennes* : M. Laurent YONNET ; *La Brosse-Montceaux* : M. Alain DEMELUN ; *Cannes-Ecluse* : M. Philippe SMORAG ; *Chevry en Sereine* : Mme Muriel PLANADE ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Alain VERNIN ; *Echouboulains* : M. Mathias VIGIER ; *Forges* : M. Damien BUZZI ; *La Grande Paroisse* : M. Patrice PATAY et M. Jean-Claude GALLOIS ; *Marolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Misy-sur-Yonne* : M. Sébastien BORG ; *Montereau-Fault-Yonne* : Mme Mélanie MAIROT ; *Montmachoux* : M. Bernard CRETON ; *Noisy-Rudignon* : Mme Natacha FLORES ; *Salins* : M. Maurice FOURNIER et M. Jacky PEPIN ; *Thoury-Férottes* : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ.

Absents excusés : *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE ; *Cannes-Ecluse* : M. Florent DEMONT ; *Chevry en Sereine* : M. Didier FOURDRAIN ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU ; *Diant* : Mme Chantal GODON et M. Lionel VALLEE ; *Echouboulains* : M. Michel LEGEAY ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Laurent DELALANDRE ; *Forges* : Mme Adeline BOUSSAC ; *Laval en Brie* : Mme Geneviève DALBART ; *Misy-sur-Yonne* : Mme Guylène AURORE ; *Montereau-Fault-Yonne* : M. Sofiane REGUIG ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES ; *Noisy-Rudignon* : Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR ; *Saint Germain Laval* : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; *Varemes-sur-Seine* : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Absents excusés ayant donné Pouvoirs : Mme Stéphanie PRISE a donné pouvoir à Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose au Comité :

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2021,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget annexe « cartes SiYonne » de l'exercice 2021 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Considérant que M. Damien BUZZI, Président du SITCOME, au cours de l'exercice 2021 a normalement administré pendant cet exercice les finances du budget annexe « cartes SiYonne » en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Considérant les résultats du compte de gestion correspondant à l'exactitude à l'article et au centime d'euro près du compte administratif,

Procédant au règlement définitif du budget annexe « cartes SiYonne » 2021, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires,

Procédant au règlement définitif du Budget 2021,

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le

ID : 077-257703892-20220622-D2022_363D-BF

COMPTE ADMINISTRATIF 2021			
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
DEPENSES			
Mandatées	-449 845,17 €	-95 279,39 €	-545 124,56 €
RECETTES			
Titrées (Hors article 1068)	247 511,56 €	96 331,45 €	343 843,01 €
Article 1068 - Affect Résultat			0,00 €
SOLDE DE L'EXERCICE			
Report année précédente	-2 737,14 €	25 006,45 €	22 269,31 €
RESULTAT DE CLOTURE	-205 070,75 €	26 058,51 €	-179 012,24 €
Restes à réaliser en recettes		0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses		0,00 €	0,00 €
COMPTE ADMINISTRATIF	-205 070,75 €	26 058,51 €	-179 012,24 €

Le Président s'étant retiré de la salle, Monsieur Michel DALIBON, 1^{er} Vice-président chargé des finances présente lesdits résultats au vote,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Décide d'arrêter et d'approuver comme suit les résultats constatés aux différentes sections du Compte Administratif 2021 avec un résultat déficitaire cumulé de - 179 012,24€,
- Décide de prendre acte des comptes et chiffres qui lui ont été présentés,
- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe « Carte SiYonne » du SITCOME tel qu'il lui a été soumis,
- Donne décharge au Président du Syndicat en ce qui concerne la gestion de l'exercice 2021.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits non utilisés annulés.



Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2022,
Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Président, Damien BUZZI.

Monsieur Michel DALIBON :

Dépenses de fonctionnement pour 449 845.17€

Le chapitre 011 budgétisé pour 142 370€ avec un réalisé de 139 513.86 se compose essentiellement de notre participation au déficit de TAD versé à Interval pour la période d'avril à décembre 2021 soit 105 082.42€ ; les autres dépenses concernent le carburant, l'entretien et l'assurance des véhicules affectés au TAD du 1er janvier au 19 avril 2021.

Le chapitre 012 pour 134 495.24€ se rapporte aux frais de personnel réglés sur le budget SITCOME et transférés sur le budget SIYONNE pour la période du 1er janvier au 19 avril 2021.

Au chapitre 67, nous avons 78 035.78€ concernant l'annulation d'un titre émis 2 fois à l'IDFM ; une fois en 2019 et une fois en 2020. Nous avons également dans ce chapitre le versement à Citroën d'une indemnité de 22 250€ pour la non prise de possession de 3 véhicules électriques Méharis.

Au chapitre 042, ce sont des opérations d'ordre que nous retrouvons en recettes d'investissement pour 32 901.51€ et qui se composent de la dotation aux amortissements pour 18 495.98€ et de la valeur nette comptable des véhicules vendus à Interval pour 14 405.53€.

Recettes de fonctionnement pour 247 511.56€

A l'article 7083, nous avons 2 472.03€ relatifs aux encaissements pour le TAD effectués en régie du 1er janvier au 19 avril.

A l'article 7472, nous avons pour 20 712.03€ de subventions versées par IDFM pour le TAD.

A l'article 7478, nous avons pour 112 000.00€ de versement au budget SITCOME.

A l'article 775, nous avons pour 110 817.96€ du produit de la vente à Interval des véhicules affectés au TAD.

Dépenses d'investissement pour 95 279.39€

Nous avons dans cette section le remboursement d'emprunt en capital pour 15 900.97€ et l'acquisition de 3 véhicules thermiques pour 79 287.42€.

Recettes d'investissement pour 96 331.45€

Ces recettes concernent d'une part la subvention de l'Etat de 63 429.94€ pour l'achat de nos 3 véhicules thermiques et d'autre part les opérations d'ordre pour 32 901.51 que je vous ai détaillé en dépenses de fonctionnement.

Compte de résultat

Ce compte de résultat que nous vous proposons et que je viens de vous détailler par section fait ressortir un déficit global de 179 012.24€ y compris l'excédent reporté de 2020 pour 22 269.31€.

Ce déficit est dû au fait que nous avons reçu en décembre d'IDFM une subvention 205 794.34€ relative à leur participation aux frais de fonctionnement du TAD ; cette subvention a été portée sur le budget SITCOME au lieu de l'être sur le budget SIYONNE car IDFM ne pouvait pas faire autrement que de la verser sur le budget dont ils avaient le numéro SIRET c'est-à-dire celui du SITCOME.

Monsieur Mathias VIGIER s'interroge sur les délais qui doivent être respectés concernant les votes des comptes administratifs. Après vérification, il s'avère que la collectivité a jusqu'au 30 juin pour faire approuver ses comptes administratifs, puis 15 jours pour les déposer.

Monsieur Michel DALIBON indique qu'il était donc primordial d'avoir le quorum.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SITCOME 2021

Monsieur Michel DALIBON :

Dépenses de fonctionnement pour 946 443.65€

Le chapitre 011 pour 378 823.94€ est constitué pour l'essentiel de notre participation au déficit du réseau des lignes régulières à l'article 611 pour 260 732€. Nous avons ensuite à l'article 6132 la location de nos locaux administratifs et de notre kiosque pour 16 546.30€, à l'article 6227 pour 55 528.80€ les frais d'avocats pour les différentes procédures engagées. Le reste des dépenses inscrites dans ce chapitre pour 46 016.84 se rapportent aux factures d'électricité, eau, gaz, téléphone, affranchissements, assurances, maintenances et autres frais divers.

Département de Seine et Marne
N° 2022-364

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le

ID : 077-257703892-20220622-D2022_364D-BF

SITCOME
Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de
Montereau et de ses Environs
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 22 juin 2022

Afférents au comité syndical :	41	Nb de votes « pour » :	22
Présents	21	Nb de votes « contre » :	
Pouvoirs	1	Nb d'Abstentions :	
Qui ont pris part à la délibération :	22		

Date de la convocation et affichage : 14-06-2022

✓ **Objet : Compte Administratif 2021 SITCOME**

L'an deux mil vingt-deux, le 22 juin, à 19 heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle polyvalente de Barbey, sous la présidence de M. Damien BUZZI.

Sont présents : *Barbey* : M. Jean-Luc BAILLET et M. Daniel VILLETTE ; *Blennes* : M. Laurent YONNET ; *La Brosse-Montceaux* : M. Alain DEMELUN ; *Carnes-Ecluse* : M. Philippe SMORAG ; *Chevry en Sereine* : Mme Muriel PLANADE ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Alain VERNIN ; *Echouboulains* : M. Mathias VIGIER ; *Forges* : M. Damien BUZZI ; *La Grande Paroisse* : M. Patrice PATAY et M. Jean-Claude GALLOIS ; *Marolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Misy-sur-Yonne* : M. Sébastien BORG ; *Montereau-Fault-Yonne* : Mme Mélanie MAIROT ; *Montmachoux* : M. Bernard CRETON ; *Noisy-Rudignon* : Mme Natacha FLORES ; *Salins* : M. Maurice FOURNIER et M. Jacky PEPIN ; *Thouvy-Férottes* : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ.

Absents excusés : *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE ; *Carnes-Ecluse* : M. Florent DEMONT ; *Chevry en Sereine* : M. Didier FOURDRAIN ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU ; *Diant* : Mme Chantal GODON et M. Lionel VALLBE ; *Echouboulains* : M. Michel LEGEAY ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Laurent DELALANDRE ; *Forges* : Mme Adeline BOUSSAC ; *Laval en Brie* : Mme Geneviève DALBART ; *Misy-sur-Yonne* : Mme Guylène AUREORE ; *Montereau-Fault-Yonne* : M. Sofiane REGUIG ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES ; *Noisy-Rudignon* : Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR ; *Saint Germain Laval* : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; *Varennes-sur-Seine* : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Absents excusés ayant donné Pouvoirs : Mme Stéphanie PRISE a donné pouvoir à Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose au Comité :

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2021,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget principal « SITCOME » de l'exercice 2021 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Considérant que M. Damien BUZZI, Président du SITCOME, au cours de l'exercice 2021 a normalement administré pendant cet exercice les finances du budget principal « SITCOME » en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Considérant les résultats du compte de gestion correspondant à l'exactitude à l'article et au centime d'euro près du compte administratif,

Procédant au règlement définitif du budget principal du SITCOME 2021, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires,

Procédant au règlement définitif du Budget 2021,

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le

ID : 077-257703892-20220622-D2022_364D-BF

COMPTE ADMINISTRATIF 2021			
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
DEPENSES			
Mandatées	-946 443,65 €	-1 197 060,80 €	-2 143 504,45 €
RECETTES			
Titrées (Hors article 1068)	1 340 014,38 €	508 361,00 €	1 848 375,38 €
Article 1068 - Affect Résultat		115 785,77 €	115 785,77 €
SOLDE DE L'EXERCICE	393 570,73 €	-572 914,03 €	-179 343,30 €
Report année précédente	210 109,16 €	966 214,23 €	1 176 323,39 €
RESULTAT DE CLOTURE	603 679,89 €	393 300,20 €	996 980,09 €
Restes à réaliser en recettes		771 900,00 €	771 900,00 €
Restes à réaliser en dépenses		-1 300 700,00 €	-1 300 700,00 €
COMPTE ADMINISTRATIF	603 679,89 €	-135 499,80 €	468 180,09 €

Le Président s'étant retiré de la salle, Monsieur Michel DALIBON, 1^{er} Vice-président chargé des finances présente lesdits résultats au vote,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Décide d'arrêter et d'approuver comme suit les résultats constatés aux différentes sections du Compte Administratif 2021 avec un résultat excédentaire cumulé de +468 180,09€,
- Décide de prendre acte des comptes et chiffres qui lui ont été présentés,
- D'approuver le compte administratif 2021 du budget principal « SITCOME » tel qu'il lui a été soumis,
- Donne décharge au Président du Syndicat en ce qui concerne la gestion de l'exercice 2021.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits non utilisés annulés.



Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2022,
Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Président, Damien BUZZI.

Monsieur Michel DALIBON :

Le chapitre 012 pour 330 619.38€ concerne l'ensemble des charges de personnel du 1er janvier au 19 avril pour les salariés que nous avons transféré à Interval et les charges des 7 salariés que nous avons conservés pour une année entière.

Au chapitre 65 pour 41 081.21€, ce sont les licences de logiciels, la subvention à l'amicale du personnel et les indemnités et charges sociales des élus.

Au chapitre 66, nous trouvons les intérêts des emprunts pour 21 975.02€.

Au chapitre 67, pour 115 116.50€ nous retrouvons à l'article 67441 les 112 000.00€ que nous avons en recette de fonctionnement du budget SIYONNE.

Au chapitre 042, nous avons 58 827.60€ de dotation aux amortissements qui sont des opérations d'ordre que nous retrouvons en recettes d'investissement.

Recettes de fonctionnement pour 1 340 014.38€

La plus grosse partie soit 798 480.01€ à l'article 74741 concerne la cotisation des communes ; ensuite nous avons les droits de passages en gare routière des transporteurs à l'article 7338 pour 119 808.00€, la subvention d'IDFM pour 205 794.31€ à l'article 7472 qui aurait dû être versée sur le budget SIYONNE ; à l'article 70841, les frais de personnel payés sur le budget SITCOME pour 134 495.24€ que nous retrouvons pour la même somme en dépense de fonctionnement du budget SIYONNE et la somme de 42 596.20€ que nous avons titré à Interval correspondant aux frais du personnel qu'ils n'ont pas repris. Nous avons également dans cette section la dotation aux amortissements des subventions pour 12 119.77€ que nous retrouvons en dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement pour 1 197 060.80€

A l'article 1641, nous avons le remboursement de la dette en capital pour 86 160.53€ qui concerne exclusivement les emprunts pour la maison et la mobilité et nos locaux administratifs.

A l'article 2135, nous avons la participation de 22 982.30€ que nous avons versée à la CCPM pour les travaux de la gare routière.

A l'article 2313 pour 554 085.60€ et à l'article 2315 pour 71 639.20€, ce sont exclusivement les travaux de la maison de la mobilité.

Au chapitre 040 pour 12 119.77, nous avons l'amortissement des subventions inscrites en recettes de fonctionnement.

Au chapitre 041 pour 449 553.40€, nous avons le transfert des sommes réglées pour la maison de la mobilité que nous retrouvons pour la même somme en recettes d'investissement.

Recettes d'investissement pour 624 146.77€

A l'article 1068 pour 115 785.77€, nous avons l'affectation de l'excédent 2020.

Au chapitre 040 pour 58 827.60€, nous avons la dotation aux amortissements que nous retrouvons en dépenses de fonctionnement.

Au chapitre 041 pour 449 533.40€, nous avons le transfert des travaux de la maison de la mobilité inscrits en dépenses d'investissement.

Compte de résultat

Ce compte de résultat que nous vous proposons et que je viens de vous détailler par section fait ressortir un excédent global de 468 180.09€ y compris l'excédent reporté de 2020 pour 1 176 323.39€, les restes à réaliser en dépenses pour 1 300 700.00€ et en recettes pour 771 900.00€. Ces restes à réaliser concernent exclusivement la maison de la mobilité.

Si l'on tient compte du déficit du budget SIYONNE, l'excédent global pour les 2 budgets y compris les restes à réaliser est de 289 167.85€.

AFFECTATION DU RESULTAT SITCOME 2021

Monsieur Michel DALIBON :

Le déficit d'investissement du budget SITCOME y compris les restes à réaliser étant de 135 499.80€, nous devons affecter une partie de notre excédent de fonctionnement pour combler ce déficit.

Nous devons donc inscrire en recettes d'investissement à l'article 1068 du budget 2022 la somme de 135 499.80€. Cette somme figurera au budget supplémentaire qui sera voté en octobre prochain.

De ce fait, l'excédent de fonctionnement qui sera reporté au BS 2022 sera de 468 180,09€.

Monsieur Mathias VIGIER s'interroge sur la reprise du résultat, pensant que ce dernier avait été repris au budget primitif. Monsieur Michel DALIBON confirme que nous faisons un budget supplémentaire et que nous ne reprenons le résultat qu'après avoir approuvé les comptes administratifs, laissant ainsi une certaine souplesse quant aux dépenses qui doivent être réalisées d'ici la fin de l'année.

Département de Seine et Marne
N° 2022-365

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le

ID : 077-257703892-20220622-D2022_365-DE

SITCOME
Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de
Montereau et de ses Environs
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 22 juin 2022

Afférents au comité syndical :	41	Nb de votes « pour » :	22
Présents	21	Nb de votes « contre » :	
Pouvoirs	1	Nb d'Abstentions :	
Qui ont pris part à la délibération :	22		

Date de la convocation et affichage : 14-06-2022

✓ **Objet : Affectation du résultat 2021 SITCOME**

L'an deux mil vingt-deux, le 22 juin, à 19 heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle polyvalente de Barbey, sous la présidence de M. Damien BUZZI.

Sont présents : *Barbey* : M. Jean-Luc BAILLET et M. Daniel VILLETTE ; *Blennes* : M. Laurent YONNET ; *La Brosse-Montceaux* : M. Alain DEMELUN ; *Cannes-Ecluse* : M. Philippe SMORAG ; *Chevry en Sereine* : Mme Muriel PLANADE ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Alain VERNIN ; *Echouboulains* : M. Mathias VIGIER ; *Forges* : M. Damien BUZZI ; *La Grande Paroisse* : M. Patrice PATAY et M. Jean-Claude GALLOIS ; *Marolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Misy-sur-Yonne* : M. Sébastien BORG ; *Montereau-Fault-Yonne* : Mme Mélanie MAIROT ; *Montmachoux* : M. Bernard CRETON ; *Noisy-Rudignon* : Mme Natacha FLORES ; *Sallis* : M. Maurice FOURNIER et M. Jacky PEPIN ; *Thoury-Férottes* : Mme Djamilia ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ.

Absents excusés : *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE ; *Cannes-Ecluse* : M. Florent DEMONT ; *Chevry en Sereine* : M. Didier FOURDRAIN ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU ; *Diant* : Mme Chantal GODON et M. Lionel VALLEE ; *Echouboulains* : M. Michel LEGEAY ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Laurent DELALANDRE ; *Forges* : Mme Adeline BOUSSAC ; *Laval en Brie* : Mme Geneviève DALBART ; *Misy-sur-Yonne* : Mme Guylène AUREORE ; *Montereau-Fault-Yonne* : M. Sofiane REGUIG ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES ; *Noisy-Rudignon* : Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR ; *Saint Germain Laval* : Mme Djamilia GITTON et M. Christophe FAGIS ; *Varemes-sur-Seine* : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Absents excusés ayant donné Pouvoirs : Mme Stéphanie PRISE a donné pouvoir à Mme Djamilia ARMOUR-BARRAULT

Monsieur le Président expose au Comité :

L'excédent du résultat de clôture de fonctionnement pour 2021 au Budget annuel est de 603 679,89€.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'affecter une partie de l'excédent 2021, soit 135 499,80€ au financement des dépenses d'investissement (article 1068). Le reste est repris en section d'exploitation, soit 468 180,09€ (article 002).

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2022,
Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Président, Damien BUZZI.



(Signature of Damien BUZZI)

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur Michel DALIBON :

Des ajustements budgétaires sur les salaires sont nécessaires du fait que nous n'avions pas prévu au budget primitif le salaire des 3 agents qu'Interval a refusé de reprendre et qui devaient être mis à la disposition du centre de gestion. Le devenir de ces 3 agents n'étant pas encore figé, nous devons continuer à les payer.

Nous avons donc minoré l'article 6227 (frais d'acte et contentieux) de 15 000€, l'article 6236 (catalogues et imprimés -gazette) de 10 000€ et l'article 6283 (frais de nettoyage des locaux) de 5 000€.

Département de Seine et Marne
N° 2022-366

Envoyé en préfecture le 24/06/2022
Reçu en préfecture le 24/06/2022
Affiché le
ID : 077-257703892-20220622-D2022_366-DE

SITCOME
Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de
Montereau et de ses Environs
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 22 juin 2022

Afférents au comité syndical :	41	Nb de votes « pour » :	22
Présents	21	Nb de votes « contre » :	
Pouvoirs	1	Nb d'Abstentions :	
Qui ont pris part à la délibération :	22		
Date de la convocation et affichage :	14-06-2022		

✓ **Objet : Décisions modificatives- Paiement des salaires des fonctionnaires**

L'an deux mil vingt-deux, le 22 juin, à 19 heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle polyvalente de Barbey, sous la présidence de M. Damien BUZZI.

Sont présents : *Barbey* : M. Jean-Luc BAILLET et M. Daniel VILLETTE ; *Blennes* : M. Laurent YONNET ; *La Brosse-Montceaux* : M. Alain DEMELUN ; *Cannes-Ecluse* : M. Philippe SMORAG ; *Chevy en Sereine* : Mme Muriel PLANADE ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Alain VERNIN ; *Echouboulains* : M. Mathias VIGIER ; *Forges* : M. Damien BUZZI ; *La Grande Paroisse* : M. Patrice PATAY et M. Jean-Claude GALLOIS ; *Morolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Misy-sur-Yonne* : M. Sébastien BORG ; *Montereau-Fault-Yonne* : Mme Mélanie MAIROT ; *Montmachoux* : M. Bernard CRETON ; *Noisy-Rudignon* : Mme Natacha FLORES ; *Salins* : M. Maurice FOURNIER et M. Jacky PEPIN ; *Thoury-Férottes* : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ.

Absents excusés : *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE ; *Cannes-Ecluse* : M. Florent DEMONT ; *Chevy en Sereine* : M. Didier FOURDRAIN ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU ; *Diant* : Mme Chantal GODON et M. Lionel VALLEE ; *Echouboulains* : M. Michel LEGEAY ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Laurent DELALANDRE ; *Forges* : Mme Adeline BOUSSAC ; *Laval en Brie* : Mme Geneviève DALBART ; *Misy-sur-Yonne* : Mme Guylène AURORE ; *Montereau-Fault-Yonne* : M. Sofiane REGUIG ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES ; *Noisy-Rudignon* : Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR ; *Saint Germain Laval* : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; *Varemes-sur-Seine* : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Absents excusés ayant donné Pouvoirs : Mme Stéphanie PRISE a donné pouvoir à Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, expose et propose :

Considérant la nécessité d'ajuster les comptes en fonction de nos besoins à venir, il est proposé de corriger par Décisions Modificatives le budget principal primitif SITCOME 2022 proposé, et de reprendre sur certains articles, les sommes permettant d'indemniser les agents jusqu'à la reprise du budget supplémentaire 2022.

Chapitre 011	Chapitre 012
Article 6227 : - 15 000€	Article 64111 : + 15 000€
Article 6236 : - 10 000€	Article 64112 : + 2 000€
Article 6283 : - 5 000€	Article 6451 : + 5 000€
	Article 6453 : + 8 000€
Total : - 30 000€	Total + 30 000€

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et avoir voté,

- ❖ Autorise par conséquent, le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.



Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2022,
Pour copie certifiée conforme au registre
Le Président, Damien BUZZI.

Monsieur Jean-Pierre PAVIOT demande ce que font les fonctionnaires.

Le Président répond qu'ils sont pour l'instant en surnombre dans l'attente d'une réintégration au SITCOME dans le cadre du rendu des services de la future maison de la mobilité ou d'une remise au centre de gestion, ou de toute autre situation envisageable ; les membres du bureau analysant toutes les situations possibles afin de réduire les coûts liés à cette situation ; le problème ne se posant que pour 2 d'entre eux, le 3e étant en longue maladie sans versement d'aucune indemnité.

ADMISSION EN NON-VALEUR SITCOME

Monsieur Michel DALIBON :

Ces non-valeurs concernent pour Décathlon (47.62€) et GDF (127.68€) des avoirs que nous avons titrés et qui avaient déjà été déduits. Pour la Poste (434.64€) des remboursements que nous avons demandés à La Poste pour des étiquettes d'affranchissements faites par erreur.

Articles impactés 6236 (catalogues et imprimés) et 6541 (charges diverses) pour 700€.

Département de Seine et Marne
N° 2022-368

Envoyé en préfecture le 24/06/2022
Reçu en préfecture le 24/06/2022
Affiché le
ID : 077-257703892-20220622-D2022_368-DE

SITCOME
Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de
Montereau et de ses Environs
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 22 juin 2022

Afférents au comité syndical :	41	Nb de votes « pour » :	22
Présents	21	Nb de votes « contre » :	
Pouvoirs	1	Nb d'Abstentions :	
Qui ont pris part à la délibération :	22		
Date de la convocation et affichage :	14-06-2022		

✓ **Objet : Décisions modificatives- Admission en non-valeur- dossier comptable 33600- « SITCOME »**

L'an deux mil vingt-deux, le 22 juin, à 19 heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle polyvalente de Barbey, sous la présidence de M. Damien BUZZI.

Sont présents : *Barbey* : M. Jean-Luc BAILLET et M. Daniel VILLETTE ; *Blennes* : M. Laurent YONNET ; *La Brosse-Montceaux* : M. Alain DEMELUN ; *Cannes-Ecluse* : M. Philippe SMORAG ; *Chevy en Sereine* : Mme Muriel PLANADE ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Alain VERNIN ; *Echouboulains* : M. Mathias VIGIER ; *Forges* : M. Damien BUZZI ; *La Grande Paroisse* : M. Patrice PATAY et M. Jean-Claude GALLOIS ; *Marolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Misy-sur-Yonne* : M. Sébastien BORG ; *Montereau-Fault-Yonne* : Mme Mélanie MAIROT ; *Montmachoux* : M. Bernard CRETON ; *Noisy-Rudignon* : Mme Natacha FLORES ; *Sallus* : M. Maurice FOURNIER et M. Jacky PEPIN ; *Thoury-Férottes* : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ.

Absents excusés : *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE ; *Cannes-Ecluse* : M. Florent DEMONT ; *Chevy en Sereine* : M. Didier FOURDRAIN ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU ; *Diant* : Mme Chantal GODON et M. Lionel VALLEE ; *Echouboulains* : M. Michel LEGEAY ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Laurent DELALANDRE ; *Forges* : Mme Adeline BOUSSAC ; *Laval en Brle* : Mme Geneviève DALBART ; *Misy-sur-Yonne* : Mme Guylène AURORE ; *Montereau-Fault-Yonne* : M. Sofiane REGUIG ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES ; *Noisy-Rudignon* : Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR ; *Saint Germain Laval* : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; *Vareannes-sur-Seine* : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Absents excusés ayant donné Pouvoirs : Mme Stéphanie PRISE a donné pouvoir à Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, expose et propose :

Considérant la nécessité d'ajuster les comptes en fonction de nos besoins à venir, il est proposé de corriger par Décisions Modificatives le budget principal primitif SITCOME 2022 proposé, et de reprendre sur certains articles, les sommes permettant d'enregistrer les demandes d'admissions en non-valeur des produits irrécouvrables.

Chapitre 011
Article 6236 : - 700€

Chapitre 065
Article 6541 : + 700€

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et avoir voté,

- ❖ Autorise par conséquent, le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.



Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2022,
Pour copie certifiée-conforme au registre,
Le Président, Damien BUZZI.

Département de Seine et Marne
N° 2022-369

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le

ID : 077-257703892-20220622-D2022_369-DE

SITCOME
Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de
Montereau et de ses Environs
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 22 juin 2022

Afférents au comité syndical :	41	Nb de votes « pour » :	22
Présents	21	Nb de votes « contre » :	
Pouvoirs	1	Nb d'Abstentions :	
Qui ont pris part à la délibération :	22		
<u>Date de la convocation et affichage :</u>	14-06-2022		

✓ **Objet : Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables – dossier comptable 33600 - SITCOME**

L'an deux mil vingt-deux, le 22 juin, à 19 heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle polyvalente de Barbey, sous la présidence de M. Damien BUZZI.

Sont présents : *Barbey* : M. Jean-Luc BAILLET et M. Daniel VILLETTE ; *Blennes* : M. Laurent YONNET ; *La Brosse-Montceaux* : M. Alain DEMELUN ; *Cannes-Ecluse* : M. Philippe SMORAG ; *Chevry en Sereine* : Mme Muriel PLANADE ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Alain VERNIN ; *Echouboulains* : M. Mathias VIGIER ; *Forges* : M. Damien BUZZI ; *La Grande Paroisse* : M. Patrice PATAY et M. Jean-Claude GALLOIS ; *Marolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Misy-sur-Yonne* : M. Sébastien BORG ; *Montereau-Fault-Yonne* : Mme Mélanie MAIROT ; *Montmachoux* : M. Bernard CRETON ; *Noisy-Rudignon* : Mme Natacha FLORES ; *Salins* : M. Maurice FOURNIER et M. Jacky PEPIN ; *Thorny-Férottes* : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ.

Absents excusés : *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE ; *Cannes-Ecluse* : M. Florent DEMONT ; *Chevry en Sereine* : M. Didier FOURDRAIN ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU ; *Diant* : Mme Chantal GODON et M. Lionel VALLEE ; *Echouboulains* : M. Michel LEGEAY ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Laurent DELALANDRE ; *Forges* : Mme Adeline BOUSSAC ; *Laval en Brie* : Mme Geneviève DALBART ; *Misy-sur-Yonne* : Mme Guylène AURORE ; *Montereau-Fault-Yonne* : M. Sofiane REGUIG ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES ; *Noisy-Rudignon* : Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR ; *Saint Germain Laval* : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; *Varenes-sur-Seine* : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Absents excusés ayant donné Pouvoirs : Mme Stéphanie PRISE a donné pouvoir à Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, expose et propose :

- ✓ Vu la décision modificative du budget impactant l'article 6541 pour l'année 2022, approuvé en séance de ce jour, permettant l'imputation de la somme de 700,00 €, au compte 6541, Pertes sur créances irrécouvrables,
- ✓ Vu les motifs de la présentation, pour des sommes non recouvrées depuis l'exercice 2012

Restes à recouvrir 2012 :	Décathlon Varennes sur seine	47.62€
	GDF	127.68€
	La poste Rouen CSPN	434.64€
Restes à recouvrir 2014 :	Caisse d'épargne IDF	0.01€
Restes à recouvrir 2019 :	Commune de Cannes-Ecluse	0.20€
- ✓ Que le comité est, par conséquent, appelé à en délibérer, pour la somme globale de 610,15€,
- ✓ Qu'il appartient ensuite au Comité Syndical de se prononcer définitivement sur cette admission en non-valeur des cotes irrécouvrables du Budget principal SITCOME et de la soumettre au vote,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et avoir voté,

- ✓ Décide à l'unanimité d'accepter cette dépense au Budget SITCOME, pour la somme de 610,15€, en admission en non-valeur de produits irrécouvrables – dossier comptable 33600 – SITCOME,
- ✓ Autorise par conséquent, le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.



Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2022,
Pour copie certifiée conforme au registre
Le Président, Damien BUZZI.

ADMISSION EN NON-VALEUR SIYONNE

Ces non-valeurs concernent des transports à la demande non réglés avec des clients insolvable et des procédures trop lourdes.

Articles impactés 6215 (personnel affecté) et 6541 pour 700€.

Département de Seine et Marne
N° 2022-367

Envoyé en préfecture le 24/06/2022
Reçu en préfecture le 24/06/2022
Affiché le
ID : 077-257703892-20220622-D2022_367-DE

SITCOME
Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de
Montereau et de ses Environs
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 22 juin 2022

Afférents au comité syndical :	41	Nb de votes « pour » :	22
Présents	21	Nb de votes « contre » :	
Pouvoirs	1	Nb d'Abstentions :	
Qui ont pris part à la délibération :	22		
<u>Date de la convocation et affichage :</u>	14-06-2022		

✓ **Objet : Décisions modificatives- Admission en non-valeur- dossier comptable 33601- « Cartes SiYonne »**

L'an deux mil vingt-deux, le 22 juin, à 19 heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle polyvalente de Barbey, sous la présidence de M. Damien BUZZI.

Sont présents : *Barbey* : M. Jean-Luc BAILLET et M. Daniel VILLETTE ; *Blennes* : M. Laurent YONNET ; *La Brosse-Montceaux* : M. Alain DEMELUN ; *Cannes-Ecluse* : M. Philippe SMORAG ; *Chevry en Sereine* : Mme Muriel PLANADE ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Alain VERNIN ; *Echouboulains* : M. Mathias VIGIER ; *Forges* : M. Damien BUZZI ; *La Grande Paroisse* : M. Patrice PATAY et M. Jean-Claude GALLOIS ; *Marolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Misy-sur-Yonne* : M. Sébastien BORG ; *Montereau-Fault-Yonne* : Mme Mélanie MAIROT ; *Montmachoux* : M. Bernard CRETON ; *Noisy-Rudignon* : Mme Natacha FLORES ; *Salins* : M. Maurice FOURNIER et M. Jacky PEPIN ; *Thoury-Férottes* : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ.

Absents excusés : *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE ; *Cannes-Ecluse* : M. Florent DEMONT ; *Chevry en Sereine* : M. Didier FOURDRAIN ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU ; *Diant* : Mme Chantal GODON et M. Lionel VALLEE ; *Echouboulains* : M. Michel LEGEAY ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Laurent DELALANDRE ; *Forges* : Mme Adeline BOUSSAC ; *Laval en Brie* : Mme Geneviève DALBART ; *Misy-sur-Yonne* : Mme Guylène AURORE ; *Montereau-Fault-Yonne* : M. Sofiane REGUIG ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES ; *Noisy-Rudignon* : Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR ; *Saint Germain Laval* : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; *Varemes-sur-Seine* : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Absents excusés ayant donné Pouvoirs : Mme Stéphanie PRISE a donné pouvoir à Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, expose et propose :

Considérant la nécessité d'ajuster les comptes en fonction de nos besoins à venir, il est proposé de corriger par Décisions Modificatives le budget annexe « Cartes SiYonne » 2022 proposé, et de reprendre sur certains articles, les sommes permettant d'enregistrer les demandes d'admissions en non-valeur des produits irrécouvrables.

Chapitre 012
Article 6215 : - 700€

Chapitre 065
Article 6541 : + 700€

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et avoir voté,

- ❖ Autorise par conséquent, le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2022,
Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Président, Damien BUZZI.



(Signature of Damien BUZZI)

Département de Seine et Marne
N° 2022-370

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le

ID : 077-257703892-20220622-D2022_370-DE

SITCOME
Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de
Montereau et de ses Environs
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 22 juin 2022

Afférents au comité syndical :	41	Nb de votes « pour » :	22
Présents	21	Nb de votes « contre » :	
Pouvoirs	1	Nb d'Abstentions :	
Qui ont pris part à la délibération :	22		
<u>Date de la convocation et affichage :</u>	14-06-2022		

✓ **Objet : Demande d'admission en non-valeur de produits**
irrécouvrables – dossier comptable 33601 - SIYONNE

L'an deux mil vingt-deux, le 22 juin, à 19 heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle polyvalente de Barbey, sous la présidence de M. Damien BUZZI.

Sont présents : *Barbey* : M. Jean-Luc BAILLET et M. Daniel VILLETTE ; *Blemes* : M. Laurent YONNET ; *La Brosse-Montceaux* : M. Alain DEMELUN ; *Cannes-Ecluse* : M. Philippe SMORAG ; *Chevry en Sereine* : Mme Muriel PLANADE ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Alain VERNIN ; *Echouboulains* : M. Mathias VIGIER ; *Forges* : M. Damien BUZZI ; *La Grande Paroisse* : M. Patrice PATAY et M. Jean-Claude GALLOIS ; *Marolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Misy-sur-Yonne* : M. Sébastien BORG ; *Montereau-Fault-Yonne* : Mme Mélanie MAIROT ; *Montmachoux* : M. Bernard CRETON ; *Noisy-Rudignon* : Mme Natacha FLORES ; *Salins* : M. Maurice FOURNIER et M. Jacky PEPIN ; *Thouzy-Férottes* : Mme Djamilia ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ.

Absents excusés : *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE ; *Cannes-Ecluse* : M. Florent DEMONT ; *Chevry en Sereine* : M. Didier FOURDRAIN ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU ; *Diant* : Mme Chantal GODON et M. Lionel VALLEE ; *Echouboulains* : M. Michel LEGEAY ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Laurent DELALANDRE ; *Forges* : Mme Adeline BOUSSAC ; *Laval en Brie* : Mme Geneviève DALBART ; *Misy-sur-Yonne* : Mme Guylène AUREORE ; *Montereau-Fault-Yonne* : M. Sofiane REGUIG ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES ; *Noisy-Rudignon* : Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR ; *Saint Germain Laval* : Mme Djamilia GITTON et M. Christophe FAGIS ; *Varemes-sur-Seine* : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Absents excusés ayant donnés Pouvoirs : Mme Stéphanie PRISE a donné pouvoir à Mme Djamilia ARMOUR-BARRAULT

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, expose et propose :

- ✓ Vu la décision modificative du budget impactant l'article 6541 pour l'année 2022, approuvé en séance de ce jour, permettant l'imputation de la somme de 700,00 €, au compte 6541, Pertes sur créances irrécouvrables,
- ✓ Vu les motifs de la présentation, pour des sommes non recouvrées depuis l'exercice 2016 :

Edith GANHORE :	exercice 2016	60.80€
	exercice 2017	8.00€
Manon BOURLET :	exercice 2017	46.00€
Michèle BAZUS :	exercice 2019	4.65€
Mohammed BENAMARA	exercice 2019	8.00€
Celia BOUAKA	exercice 2019	18.80€
Ines DIDDA	exercice 2019	10.00€
François EKOULE	exercice 2019	6.00€
Valeriane GAIN	exercice 2019	24.80€
Josie LEONIDAS	exercice 2019	18.80€
Nzuzi Ida LUAMBA	exercice 2019	152.80€
Sophie MOURIOUX	exercice 2019	6.00€
Stéphane NANNOUKON	exercice 2019	30.80€
Née Bassarell SCHEMER	exercice 2019	49.60€
Sandrine THIBAUT	exercice 2019	18.80€

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le

ID : 077-257703892-20220622-D2022_370-DE

Coise SITA TUZOLA	exercice 2019	18.80€
Rabbi MATONDO	exercice 2020	11.00€
Jean-Claude MOREAU	exercice 2020	29.80€
Pascaline BUSSARELLO	exercice 2020	8.80€
Michèle GUILLEM	exercice 2020	18.80€
Djamila MOHAMED	exercice 2020	4.00€
Pascal FERNANDES	exercice 2020	18.80€
Isabelle PETIT	exercice 2020	28.80€

- Que le comité est, par conséquent, appelé à en délibérer, pour la somme globale de 602,65€,
- ✓ Qu'il appartient ensuite au Comité Syndical de se prononcer définitivement sur cette admission en non-valeur des cotes irrécouvrables du Budget annexe « Carte SiYonne » et de la soumettre au vote,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et avoir voté,

- ✓ Décide à l'unanimité d'accepter cette dépense au Budget annexe « Cartes SiYonne » pour la somme de 602,65€ en admission en non-valeur de produits irrécouvrables – dossier comptable 33601 – SIYONNE,
- ✓ Autorise par conséquent, le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2022,
Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Président, Damien BUZZI.



ACHAT DES VELOS ELECTRIQUES

Délibération supprimée de l'ordre du jour par vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Damien BUZZI :

Aucune question diverse n'a été posée en amont de ce comité syndical.

Toutefois, comme j'ai maintenant l'habitude de le faire à chaque séance et afin de vous informer sur les nombreux dossiers du Sitcome, je voudrais revenir sur plusieurs sujets pour faire le point.

Pour ceux qui fréquentent le pôle de la gare routière, vous avez découvert des travaux qui sont effectués par la Communauté de Communes. Ces travaux vont permettre une réfection des trottoirs et des revêtements. Il y a eu une malfaçon lorsqu'ils ont été réalisés, il y a 2 ou 3 ans. La Communauté de Communes s'est donc retournée vers l'entreprise et grâce aux assurances, un nouvel équipement va être

posé. Ces travaux vont être effectués jusqu'à la fin juillet et générer quelques désagréments pour les utilisateurs de la gare. Nos services, sous la coupe de Sandrine, ont donc réalisé un travail formidable pour mettre en place une gare routière provisoire, permettant ainsi la prise en charge des usagers, sur l'avenue du Général De Gaulle.

Monsieur Alain DEMELUN confirme les propos du Président, Monsieur Damien BUZZI.

Monsieur Damien BUZZI :

Un autre sujet sur lequel je voudrais revenir vers vous concerne les BIV, les bornes d'information voyageurs, ce sont des bornes électroniques d'information qui indiquent quelle est la situation du bus. Elles permettront une communication et une information améliorée des services de bus, amélioration notoire au profit de nos usagers. Elles sont pour ainsi dire toutes mises en place, sur l'intégralité du territoire ; les dernières seront posées d'ici demain, comme cela avait été prévu, et principalement sur le pôle gare.

Monsieur Jean-Pierre PAVIOT confirme et annonce qu'il ira vérifier si les bornes indiquent bien les horaires des Cars Moreau.

Monsieur Damien BUZZI :

Un 3ème sujet que je voulais également aborder ce soir, le TAD, car nous avons de moins en moins de remontées négatives sur les rendus du service. Nous travaillons bien évidemment en lien étroit avec Interval et IDFM. Et nous avons réussi à mettre en place un nouveau système, car beaucoup trop d'usagers réservent des TAD mais ne les honorent pas, bloquant d'une part les réservations pour d'autres, mais engendrant en plus des déplacements de véhicules inutiles. Ainsi, les usagers qui n'annulent pas leur réservation se voient radier des services temporairement pendant un mois, et ce à partir de 4 TAD qui n'ont pas été annulés sur une période précédente d'un mois et pour lequel l'utilisateur ne s'est pas présenté. Pour donner une petite idée, au mois de mai, plus de 30 comptes d'usagers ont été suspendus. Nous avons quand même certains usagers qui abusent, car nous avons un client qui ne s'est pas présenté 16 fois sans annuler en l'espace d'un mois. Certains administrés viendront certainement se plaindre à vous, et nous avons la liste exhaustive de toutes les personnes qui ne jouent pas le jeu.

Madame Djamila AMOUR BARRAULT explique qu'une de ses administrées n'a pas pu annuler ses réservations. Elle ne peut pas installer l'application sur son téléphone et malheureusement la centrale de réservation d'Interval ne répond jamais.

Elle indique qu'il y a un problème avec les arrêts « Lepesme 1 » et « Lepesme 2 » ; que les usagers ne savent pas forcément où se positionner, le nom de l'arrêt n'étant pas inscrit à l'emplacement et qu'il faudrait peut-être changer la dénomination des arrêts et inscrire « hôpital » au lieu de « Lepesme » sur l'un des deux...

Et qu'il est parfois très compliqué d'utiliser le TAD car les horaires sont modifiés jusqu'à 20 min avant ou après l'horaire annoncé et que le problème est basé sur l'application, ou la centrale téléphonique.

Monsieur Jean-Pierre PAVIOT indique que cela vient très certainement du fait que l'on a supprimé les horaires fixes au profit des horaires variables.

Les élus précisent d'un commun accord qu'ils voudraient que le Directeur d'Interval entende leurs réclamations, et qu'ils aimeraient qu'il soit invité.

Le Président indique qu'il est invité à chaque comité syndical, mais que vue la période de procédure d'attribution du marché, depuis plus d'1 an maintenant, et pour tous les problèmes liés à la concurrence, il ne peut malheureusement pas se présenter.

Madame Djamila AMOUR BARRAULT regrette énormément les services du temps où le SITCOME avait la gestion de ce service, l'entreprise de transport ne mettant plus aucun humanisme, ni aucune serviabilité dans le rendu de ce service.

Le Président, conscient des problèmes rencontrés par certains administrés, explique que la décision de faire labéliser et absorber notre service de TAD que nous avons en régie, est une décision qui a été prise en 2019 et appliquée en tout début d'année 2020, et que malheureusement le service ayant engendré des coûts dépassant plus que largement la capacité de financement du SITCOME (pour faire face, les cotisations des communes auraient dû être triplées), qu'il n'était plus possible ni administrativement et ni financièrement de maintenir le service en l'état. La décision d'IDFM a été irrévocable et malheureusement, il a fallu y faire face sans possibilité de retour.

Le SITCOME reste toutefois force d'analyse des problèmes ; le Président indique qu'il se charge, grâce aux remontées des élus et des usagers du syndicat de faire remonter les difficultés rencontrées auprès d'IDFM, par des bras de fer, les contactant personnellement au moins une fois par mois, afin de pouvoir apporter des améliorations et un confort d'utilisation aux administrés du territoire du SITCOME, comme par exemple la centrale de réservation locale, implantée sur Montereau, seule dans toute l'Île-de-France ou encore ayant obtenu des subventions complémentaires conséquentes alors que tous les autres réseaux ont vu leurs subventions baissées, et qu'il continue à se battre pour toujours obtenir des améliorations.

Le Président indique qu'une entreprise externe à l'entreprise qui gère l'application et Interval a été mandatée par IDFM pour relever tous les problèmes qui ont été rencontrés ces derniers mois sur le service de TAD labellisé, et qu'un compte rendu exhaustif a été transmis. Il rappelle qu'il est primordial de faire remonter toutes les informations, quelles qu'elles soient sur les problèmes rencontrés, sans attendre les comités syndicaux.

Madame Djamila AMOUR BARRAULT voulait tout de même remercier les agents du kiosque qui font tout ce qu'ils peuvent afin d'aider du mieux qu'ils peuvent les usagers.

Monsieur Damien BUZZI :

Je voulais vous parler également de la maison de la mobilité, et sur ce sujet, je cède volontiers la parole à Michel ...

Monsieur Michel DALIBON

L'emménagement de la Maison de la Mobilité pour les bureaux administratifs est organisé pour la fin du mois, Catherine et Sandrine réintégreront leurs bureaux respectifs.

Les travaux devraient se terminer autour du 15 juillet, avec une réouverture au public de la salle des pas perdus début septembre, le temps que le comité de sécurité se réunisse, les congés en août nous y contraignant.

Le coût des travaux est de TTC 2 264 000 €, nous allons percevoir un FC TVA de 360 000 €, le résiduel sera donc d'1 904 000 €.

Pour se faire, nous avons obtenu des subventions de l'état pour 413 850 €, de l'IDFM pour 285 000€, et de Certinerie pour 44 000 €, ce qui fait un total de 742 850€ de subventions obtenues.

Nous avons contracté 2 emprunts à rembourser sur une période de 25 ans pour un total de 940 000€, et nous aurons donc financé à raison de 50 000€ par an de fonds propres sur notre budget depuis le début des travaux en 2018, à hauteur de 221 000€.

Nous aurons des annuités à verser par an pendant 25 ans d'environ 30 000€, nous aurons également des frais de fonctionnement qui seront plus élevés que ceux que l'on a aujourd'hui.

La séance se termine.

Monsieur Damien BUZZI :

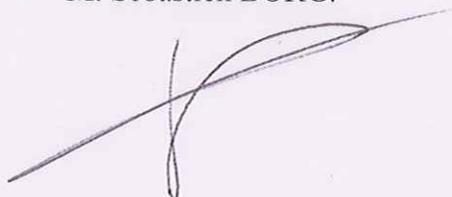
Nous remercions encore une fois les élus de la commune de Barbey de nous avoir reçus.

La séance est close à 20h30.

Procès-verbal approuvé en séance du 29 septembre 2022.

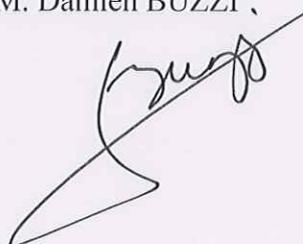
Signature du Secrétaire de séance,

M. Sébastien BORG.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke that curves upwards and then loops back down to cross itself.

Signature du Président,

M. Damien BUZZI ,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Procès-verbal approuvé en séance du 29 septembre 2022.

Signature secrétaire de séance, M. Sébastien BORG.